

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 janvier 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.E.
2014-12-15

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette séance.

Monsieur le maire mentionne la présence de la trésorière et la remercie ainsi que la directrice générale, les cadres et les membres du conseil pour le travail effectué lors de l'élaboration du budget 2015.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 01 décembre 2014

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le **15 décembre 2014 à 19 h** à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2015.
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2015
4. Dépôt et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations
5. Adoption du règlement no. 275-2014 « Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2015 ».
6. Résolution pour autoriser la publication dans le journal La Pensée de Bagot, de l'analyse des recettes, des dépenses et affectations 2015.
7. Résolution pour fixer le taux d'intérêt et la pénalité pour l'année 2015.
8. Levée de la séance

Claudine Babineau, OMA
Greffière

Rs.2014-12-403

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR LE MAIRE.

Monsieur le maire Éric Charbonneau présente les prévisions budgétaires de la Ville d'Acton Vale pour l'année financière 2015 et remercie la trésorière, madame Sylvie Guay, pour son excellent travail lors de l'élaboration du budget 2015.

.....PÉRIODE DE QUESTIONS.

Suite à la présentation des prévisions budgétaires, monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Mme Colette Migneault	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si les augmentations en électricité sont dues à l'installation des nouveaux compteurs intelligents. • Dans les principaux investissements est-ce que cela comprend la couche de fond du chemin Gauthier?
-----------------------	---

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que comprend la sécurité publique ? • Demande le coût pour la Sûreté du Québec.
----------------	--

Rs.2014-12-404 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année d'imposition 2015 telles que présentées par le maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-405 **DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS.**

Conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 275-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2014-12-406 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 275-2014.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 01 décembre 2014, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant:

Rg. 275-2014 Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-407

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PUBLICATION DE L'ANALYSE DES REVENUS, DES DÉPENSES, DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE LES AFFECTATIONS 2015 DANS LE JOURNAL LA PENSÉE.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu de publier dans le journal La Pensée l'analyse des revenus, des dépenses, des activités financières ainsi que les affectations pour l'exercice 2015, et ce, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-12-408

RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT ET LA PÉNALITÉ POUR L'ANNÉE 2015.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu de fixer le taux d'intérêt, pour le prochain exercice financier (2015) comme suit :

Arrérages de taxes : Intérêt à DIX POUR CENT (10 %), additionné d'une pénalité annuelle de l'ordre de CINQ POUR CENT (5 %);

Facturations diverses : Intérêt à DIX POUR CENT (10 %).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever la séance à dix-neuf heures et dix-sept minutes (19;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière